



L'UNSA VOUS INFORME

CSE de mai 2025

Contact UNSA CPDL : unsa.cpd@gmail.com / 06 07 26 31 57

L'AMBITION PLASMA et son DÉPLOIEMENT RÉGIONAL

Ouvertures de MDD, rénovations, déménagements ...

CHOLET ouvre le bal : ouverture d'une nouvelle MDD prévue courant 2026



Actuellement, 11 maisons du don existent sur la région CPDL : 6 en Pays de la Loire et 5 en Centre-Val de Loire.

Une ouverture sur Cholet a été validée par le comité stratégique et un bail a été signé mi-mai pour un local de 267 m² situé au 1^{er} étage du bâtiment Le Sémaphore, à CHOLET. Des places de stationnement existent devant le bâtiment. La réflexion sur l'aménagement de ce site va pouvoir démarrer en vue d'une ouverture d'ici environ 1 an.

A noter que cette maison du don devrait être uniquement orientée plasma, même si la direction CPDL semble préférer une orientation mixte.

Cette MDD sera placée sous la responsabilité du service des prélèvements d'Angers avec une ouverture partielle 3 jours par semaine la première année (à partir de juin 2026), puis une extension progressive des ouvertures selon les résultats d'activité

Et après ? A qui le tour ?

- Réhabilitation des maisons du don d'Angers et du Mans : d'ici fin 2026
- Ouverture d'une MDD à Chartres et d'une 2^{ème} MDD à Nantes : 1^{er} semestre 2027
- Déménagements des MDD de Laval et Orléans courant 2027
- Réaménagement de la MDD de Tours en 2027



TRAVAUX DE PEINTURE SUR LE SITE DE BLOIS



Après la rénovation de l'espace collation en juillet 2024, le reste du parcours donneur va également être rafraîchi : accueil, couloirs, bureau d'entretien pré-don et salle de prélèvement vont être repeint.

Les travaux sont planifiés du lundi 16 juin 8h00 au vendredi 27 juin 16h00 inclus et nécessitent la fermeture de la MDD du lundi 23 juin 14h00 au vendredi 27 juin inclus. Pour limiter l'impact sur les prélèvements de ST et de plasma, des modifications d'horaires sont prévues, de façon transitoire.

L'UNSA a rappelé les attentes fortes de l'équipe en matière de mobilier ergonomique pour la salle de prélèvement et regrette que ce réaménagement ne soit pas mené en même temps que les travaux de peinture.

Contact UNSA CPDL : unsa.cpd@gmail.com / 06 07 26 31 57



L'UNSA VOUS INFORME

CSE de mai 2025

Contact UNSA CPDL : unsa.cpd@gmail.com / 06 07 26 31 57

ANNULATIONS DE COLLECTE – évolution 2023/2024

Motifs d'annulation	Nb de Collectes annulées en 2023 par motif	en %age par motif	Nb de collectes annulées en 2024 par motif	en %age par motif
Aléas (climatiques, véhicules)			4	
A la demande du partenaire	22	5,82	28	8,92
Autres (fusions, déplacements, etc)	67	17,72	47	14,97
Donneurs insuffisants	16	4,23	12	3,82
Erreurs de planification	5	1,32	8	2,55
Locaux indispo ou non conforme	53	14,02	37	11,78
Motif non saisi dans INLOG	63	16,67	14	4,46
Ressources humaines	152	40,21	164	52,23
	378		314	

Pour rappel, 2022 comptait 515 collectes annulées (collectes mobiles et sites fixes).

Pour réduire ces annulations, un **travail de sécurisation de la collecte** a été mené. Ainsi, entre 2023 et 2024, **le nombre de collectes annulées a continué à diminuer**, en passant de 378 à 314.

Cependant, même si certains des principaux motifs tendent légèrement à la baisse, les chiffres mettent en évidence une **augmentation de la part des collectes qui sont annulées par manque de ressources humaines** (40,24% en 2023 – 52,23% en 2024).

Pour autant, ces annulations ne sont pas uniquement liées à des arrêts maladie de dernière minute (même si l'absentéisme a augmenté en 2024 sur toute la région).

En effet, toute collecte qui a été programmée initialement dans INLOG et qui ne serait finalement pas planifiée, est comptabilisée comme une collecte annulée, ce qui impacte défavorablement les chiffres d'annulation. Ainsi, si le prévisionnel de collectes est surestimé par rapport aux ressources disponibles, le nombre de collectes annulées pour le motif « ressources humaines » augmentera (sans impact sur les équipes, car les collectes ne sont pas planifiées). De même lorsque les plannings sont élaborés avec du personnel qui n'est pas encore recruté, mais là, l'impact est important pour le personnel qui subit les annulations et les modifications de planning correspondantes.

Changement de SERVICE DE SANTÉ au TRAVAIL pour les sites de NANTES et sa périphérie

Le service de santé au travail de l'hôpital ne prendra plus en charge les salariés de Nantes, à partir de septembre 2025 et un prestataire pluridisciplinaire est prêt à prendre le relais à la même date.

Le CSE devrait être informé en juin des prestataires potentiels et du cahier des charges. À suivre ...



Votre santé au travail

Contact UNSA CPDL : unsa.cpd@gmail.com / 06 07 26 31 57



L'UNSA VOUS INFORME

CSE de mai 2025

Contact UNSA CPDL : unsa.cpd@gmail.com / 06 07 26 31 57

Dimanches et Jours fériés travaillés, ANATT et Tickets Resto

La direction a annoncé les WE et jours fériés pour le MTI d'ABG et les jours fériés pour la prépa.

Rappel ANATT sur le temps de repos hebdomadaire et travail dominical



Pour chaque période de 8 semaines : vous devez bénéficier d'**au moins 4 X 2 jours consécutifs incluant obligatoirement le dimanche, d'au moins 2 weekends** (du samedi matin 0H00 au dimanche soir 24H00) ET **vous ne pouvez pas travailler plus de 3 weekends consécutifs**.

Et mes Tickets Resto dans tout ça ?

Les titres-restaurant ne sont pas utilisables les dimanches et jours fériés, sauf décision contraire de l'employeur au bénéfice exclusif des salariés travaillant pendant ces mêmes jours. Lorsque les titres sont émis sur support papier, cette décision fait l'objet d'une mention très apparente sur les titres. Lorsque les titres sont émis sous forme dématérialisée, l'employeur informe par tout moyen les salariés concernés de la décision mentionnée ci-dessus, avant l'émission du titre. (Article R3262-8 du Code du travail)



N'hésitez pas à contacter vos élus UNSA si vous ne pouvez pas utiliser vos Tickets Restaurant, alors que vous travaillez les dimanches et jours fériés.

ATTENTION !

STOCKS FRAGILES

Compte tenu du contexte actuel, avec un stock de CGR fragile, une baisse de la fréquentation des collectes, les jours fériés, et du potentiel de donneurs sur Nantes et sa périphérie, l'équipe de la MDD de Nantes va devoir augmenter sa capacité de prélèvement. Fort d'un planning des RDV en Sang Total rempli un mois à l'avance, le site est assuré d'avoir des donneurs supplémentaires en augmentant l'offre de RDV.

Afin d'absorber le flux de donneurs, il est prévu qu'une personne à l'Entretien Pré Don et 1 IDE ST supplémentaires soient posté(e)s sur les mêmes horaires qu'habituellement, aux dates suivantes : 14 - 22 - 27 mai / 2 - 3 juin / 9 - 15 juillet.

A cela s'ajoutent les journées test d'accueil continu des donneurs, test réalisé dans le cadre de l'ambition plasma, avec des horaires modifiés pour le personnel car les donneurs seront accueillis de 8H à 20H, sur quelques dates en mai juin et septembre.



Des échanges sont prévus avec l'encadrement afin de faire remonter les points positifs et les difficultés éventuelles sur le rythme des RV, ceci dans un espace contraint tant au niveau de la MDD que du stockage de consommables.

N'hésitez pas à tous vous exprimer !



Contact UNSA CPDL : unsa.cpd@gmail.com / 06 07 26 31 57



L'UNSA VOUS INFORME

Contact UNSA CPDL : unsa.cpd@gmail.com / 06 07 26 31 57

PROJET IMPORTANT

Projet de relocalisation de l'activité EFS Réactifs du site de Nantes sur le site de Nancy Lobau



contrats de travail ?
devenir salariés
réorganisation
sécurité avenir ?
environnement RPS souffrance
santé
conditions de travail ?
organigramme cible
impact sur le personnel ?

Une information sur le projet de relocalisation de l'activité EFS réactifs de Nantes sur le site de Nancy Lobau était prévue à l'ordre du jour du CSEC du 22 mai dernier. Mais compte tenu du manque d'informations fournies dans le dossier, et des impacts potentiels sur les conditions de travail, de santé et de sécurité du personnel de Nantes et de Grand EST, les élus du CSEC ont voté une expertise pour avoir davantage d'informations sur les conséquences du projet pour le personnel concerné et émettre un avis éclairé sur le projet.

Vos droits à CESU



Une aide financière non négligeable pour la garde des enfants âgés de moins de 3 ans

Pour + d'infos, scannez ce QR code



Pour qui ?

Le dispositif s'adresse aux salariés titulaires d'un contrat de travail, ayant au moins 1 an d'ancienneté, parents d'un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans. Dans le cas où les 2 parents sont salariés de l'EFS : une seule prestation par enfant.

Combien ?

Votre droit à CESU dépend de vos revenus. Le montant total annuel est forfaitaire. Il s'élève à 1500€ pour 1 enfant et à 2250€ pour au moins 2 enfants. C'est la part EFS qui varie et qui détermine votre reste à charge.

Pour 1 enfant, la part versée par l'EFS varie de 500€ à 1100€ par an selon le niveau de votre rémunération mensuelle brute. Pour 2 enfants, le montant varie de 750€ à 1650€ par an.

Pendant combien de temps ?

Vous pouvez bénéficier des CESU du 1er jour civil du mois qui suit la naissance de l'enfant au dernier jour civil du mois du 3ème anniversaire de l'enfant.

Contact UNSA CPDL : unsa.cpd@gmail.com / 06 07 26 31 57